

CONSEILS AUX PERSONNES LGBTI VICTIMES DE DÉLITS DE HAINE

Toute agression, menace ou dommage personnel ou matériel dont vous pourriez souffrir du fait d'être une personne LGBTI (ou parce que l'on pense que vous l'êtes, même si ce n'est pas le cas) fait de vous une victime d'un délit. Il s'agit d'un délit de haine dû à votre orientation sexuelle ou à votre identité de genre, réelle ou perçue.

Afin de conseiller les personnes LGBTI victimes d'un délit de haine, le Ministère régional de l'Égalité, des Politiques sociales et de la Conciliation du Gouvernement régional d'Andalousie a publié **un guide complet** que vous pouvez télécharger ici.



« Pour l'affirmation de l'égalité sociale totale et effective des personnes LGBTI et de leur famille ».

TERMINOLOGIE



LGBTI

Acronyme désignant les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes.



ORIENTATION SEXUELLE

Désigne l'attraction érotique pour des personnes de sexe différent (hétérosexuelle), du même sexe (homosexuelle) ou des deux sexes (bisexuelle). Cela englobe également le besoin d'établir des liens affectifs/sexuels



LESBIENNE

Femme homosexuelle ayant une inclination pour la relation érotique et affective avec d'autres femmes.



GAY

Homme homosexuel ayant une inclination pour la relation érotique et affective avec d'autres hommes.



BISEXUEL(LE)

Homme ou femme ayant des relations sexuelles et affectives aussi bien avec des personnes du même sexe que du sexe opposé.



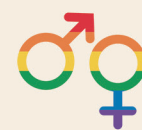
EXPRESSION DE GENRE

Ensemble de codes, de symboles et d'aspects, tels que les vêtements, accessoires et/ou rôles de genre, qui nous catégorisent dans la binarité masculin/féminin.



IDENTITÉ SEXUELLE

Auto-perception de l'identité qui nous définit comme femme, homme ou personne non binaire.



CISGENRE

Personne dont le sexe assigné à la naissance correspond à l'identité sexuelle



TRANSGENRE

Personne dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas à l'identité sexuelle.



PERSONNE NON BINAIRE

Personne dont l'identité ne correspond pas de façon stricte à ce que l'on considère culturellement comme un homme ou une femme.



PERSONNE INTERSEXE

Personne possédant à la naissance des parties génitales masculines et féminines ambiguës.



DROITS DES PERSONNES EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE ET PRÉVENTION DES DÉLITS DE HAINE

La diversité en perspective

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes ont souffert de discrimination au cours de l'histoire du fait de leur orientation sexuelle, de leur identité et de leur expression de genre ainsi que de leur diversité corporelle. Aujourd'hui encore, elles font l'objet de discrimination, de violence, de persécution et d'autres abus, ce qui implique une violation de leurs droits humains.



DROITS DES PERSONNES LGBTI

Toute personne possède les droits suivants :

- Égalité, dignité et intimité, aussi bien dans le domaine public que privé.
- Construire sa propre définition de son corps, de son identité sexuelle, de son genre et de son orientation sexuelle.
- Ne pas être discriminée dans la jouissance de ses libertés et de ses droits pour des raisons d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression de genre.
- Respect de son orientation sexuelle et de son identité de genre.
- Protection face aux représailles pour des raisons d'orientation sexuelle, d'identité de genre ou de sexe.

À cet égard,

- Les pouvoirs publics ont le devoir d'établir les conditions propices et d'éliminer les obstacles à l'égalité réelle et effective des personnes LGBTI.
- Tout acte de discrimination directe ou indirecte pour des raisons d'orientation ou d'identité sexuelle ou d'appartenance à une cellule familiale LGBTI est interdit.
- Les personnes transgenres ont le droit de développer librement leur personnalité pendant leur enfance et leur adolescence, en fonction de leur identité sexuelle, et de suivre un traitement de santé approprié.
- Les personnes LGBTI ne doivent pas subir de pressions ni être contraintes ou obligées à occulter, supprimer ou nier leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ni à se soumettre à des traitements hormonaux, chirurgicaux, psychiatriques ou de tout autre type visant à modifier leur identité ou leur orientation sexuelle

- Les personnes LGBTI ont droit à une éducation fondée sur les valeurs d'égalité et de diversité, sans aucune discrimination du fait de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'expression de genre ou de l'appartenance à une cellule familiale LGBTI.
- Les personnes LGBTI victimes d'un délit de haine du fait de leur orientation sexuelle, de leur identité ou de leur expression de genre ont le droit de dénoncer, d'obtenir une protection, de l'assistance, des informations et des conseils juridiques, d'exercer les actions en justice pertinentes et de recevoir des soins de santé, y compris une prise en charge spécialisée. Elles ont également tous les droits stipulés dans le Statut des victimes de délits.
- Les familles LGBTI ont droit à l'égalité et à la non-discrimination.
- Les personnes LGBTI ont le droit de jouir pleinement de leur santé physique et mentale, et compris leur santé sexuelle et reproductive, sans aucune discrimination pour des raisons d'orientation sexuelle ou d'identité de genre.
- Les personnes LGBTI ont droit au respect de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre au travail. Personne ne peut être discriminé du fait de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, aussi bien pour son accès à l'emploi que dans l'exercice de ses fonctions.
- Les personnes LGBTI ont le droit de pratiquer toute activité sportive sans subir de discrimination pour des raisons d'orientation sexuelle ou d'identité de genre.
- Les médias doivent respecter les personnes LGTBI et les membres de leur famille.
- Les documents administratifs doivent respecter la diversité sexuelle, de genre et familiale.



LÉGISLATION SUR LA DISCRIMINATION ENVERS LES PERSONNES LGBTI

CONSTITUTION ESPAGNOLE

- L'égalité come valeur supérieure de l'ordre juridique. Article 1.1.
- Liberté et égalité réelles et effectives de l'individu et des groupes dont il fait partie. Article 9.2.
- Dignité de la personne et libre développement de la personnalité. Article 10.1.
- Principe d'égalité et non-discrimination. Article 14.

CODE PÉNAL

- Circonstance aggravante générique. Article 22.4º.
- Délit de menaces visant à intimider un groupe ethnique, culturel ou religieux, un collectif social ou professionnel ou tout autre groupe de personnes. Article 170.1.
- Délits contre l'intégrité morale. Article 173
- Délit de torture. Article 174.1
- Délit de révélation de secrets. Article 197.5.
- Discrimination dans l'environnement de travail. Article 314.
- Incitation à la haine, à l'hostilité, à la discrimination ou à la violence. Article 510.
- Délit de discrimination dans le cadre de prestations ou de services publics. Article 511.
- Délit de discrimination dans le monde du travail et de l'entreprise. Article 512.
- Délit d'association illicite pour inciter à la haine, à l'hostilité, à la discrimination ou à la violence. Article 515. 4e.

LOIS SUR L'ÉGALITÉ LGBTI D'ANDALOUSIE

- Loi 2/2014, du 8 juillet, sur la non-discrimination pour des raisons d'identité de genre et sur la reconnaissance des droits des personnes transgenres d'Andalousie.
- Loi 8/2017, du 28 décembre, visant à garantir les droits, l'égalité de traitement et la non-discrimination des personnes LGBTI et de leur famille en Andalousie.

